



XXXXX XXXXX
Gouverneur
XXXXXX XXXXX
Secrétaire
XXXXX XXXXX.
Assistant du Secrétaire

Date

Susan S. Doe
808 Weaver Drive
Goldsboro, NC 27530-6963

RE: *Employeur, Incorporé*
Décision de la Haute Autorité No. 16 (UI)0000

Chère Madame Doe:

Cette présente lettre accuse réception de votre courrier au sein de nos services le 20 mars 2017. Il semble que vous souhaitez déposer un appel concernant la Décision de la Haute Autorité qui vous a été notifiée par courrier le 21 février 2017. Les appels concernant les Décisions de la Haute Autorité sont déposés auprès de la Cour Supérieure, et non auprès du Comité des Revues (Comité), ni auprès de la Division de la Sécurité de l'Emploi (Division). Comme précisé dans le N.C. Gen. Stat § 96-1S{h), les appels auprès de la Cour Supérieure sont déposés auprès du bureau approprié du clerc de la Cour Supérieur avec une copie dûment soumise à la division et à toute autre partie. Par conséquent, nous vous renvoyons la correspondance reçue.

Bien que ni le Comité ni la Division ne puissent apporter de conseil juridique, vous trouverez ci-joint un document intitulé *Réexamen Judiciaire : Faire Appel des Décisions de la Haute Autorité auprès de la Cour Supérieure*. Par ailleurs, vous trouverez également ci-joint un exemplaire du N.C. Gen. Stat. § 96-15(h) concernant la revue judiciaire. Nous espérons que ce document ainsi que l'exemplaire du N.C. Gen. Stat. § 96-15(h) vous procureront suffisamment d'informations sur la façon dont un réexamen judiciaire de la Décision de la Haute Autorité peut être obtenu.

La Décision de la Haute Autorité qui vous été envoyée par courrier, en novembre 2016 devient définitive trente (30) jours après si aucune Requête pour Réexamen Judiciaire n'a été déposée. **SI** vous déposez une Requête pour Réexamen Judiciaire au-delà de ce délai, la Division la fera annuler.

Bien Cordialement,

John Q. Lawyer
Attorney

Enclosures
cc: Employer, Incorporated (letter only)

NCHLA569LL